



Flash info élu(e)s - COVID19

N° 2020- 11/ 20 mars

Mesdames, Messieurs les Maires

Au regard de l'évolution, de la situation sanitaire en France et dans le département et considérant :

- le caractère pathogène et contagieux du virus COVID-19 ;
- que, par décret du 16 mars 2020, le Premier ministre a réglementé le déplacement de toute personne hors de son domicile et a habilité les représentants de l'État dans les départements à adopter des mesures plus restrictives en matière de déplacement des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent ;
- que les forces de l'ordre ont constaté dans le département d'Indre-et-Loire des déplacements et regroupements de personnes qui ne répondent pas aux mesures générales de prévention de la propagation du virus et aux motifs de déplacement limitativement autorisés par le décret du 16 mars 2020 sus-visé ; que ces comportements favorisent la transmission rapide du virus et sont de nature à compromettre les mesures de santé publique mises en place pour lutter contre la propagation du virus covid-19 ;

J'ai pris ce jour un arrêté interdisant l'accès du public aux parcs, jardins, aires de jeux, équipements sportifs en plein air, aires de pique-nique, promenades, sentiers de randonnées, plans d'eau, ainsi que les berges et plages de la Loire, du Cher, de l'Indre et de la Vienne, qu'ils soient publics ou privés mais ouverts à la circulation publique, et ce jusqu'au 31 mars 2020. Vous le trouverez en pièce jointe.

Je vous remercie de sécuriser ces lieux dans la mesure du possible par tout moyen adapté (barrières, rubalise...).

Par ailleurs, je vous rappelle que vos polices municipales sont habilitées à dresser des contraventions sur la base des arrêtés préfectoraux et municipaux restreignant ces accès, en plus des contraventions établies par la police nationale et la gendarmerie nationale.

Le respect des consignes de confinement étant absolument primordiales pour ralentir la propagation du virus, je veillerai à ce que ces dispositions soient scrupuleusement respectées.

Corinne ORZECOWSKI

Préfète d'Indre-et-Loire